

DEPARTEMENT DU NORD  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES  
S.I.G.A.L  
« SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »

Le 12 avril deux mille vingt et un, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Marcq-en-Barœul, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 02 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 16

**Etaient présents :** MM. Patrick DELEBARRE, Bernard GERARD, Sébastien BROGNIART,  
MM. Martin LEPOUTRE, Pierre-Jean ANDRAL, Miguel BEADES, Jérôme MATHIEU,  
MM. Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Louis LUTUN, Jean-Philippe PROUVOST  
Mmes Nathalie HERBAUX, Françoise GOUBE

**Etaient absents excusés :**  
M. Dominique LEGRAND  
Mmes Marie-Paule LEPERS, Gwendoline SPOTBEEN

N° 21-02-05

-----  
Finances

-----  
Ouverture d'un crédit relais d'investissement

Rapport de M. le Président,

Pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement (produit de la cession d'une parcelle), il est opportun de recourir à un crédit relais d'investissement différé d'un montant de 120 000€.

Pour cela, le SIGAL a mis en concurrence plusieurs établissements financiers :

1. Le Crédit Agricole (pas de réponse obtenue)
2. La Caisse d'Epargne
3. La Banque Postale

Dont les offres reçues sont annexées en pièce jointe.

Vu la proposition commerciale de La Banque Postale en date du 01 avril 2021, annexée à la présente délibération, cette procédure nous conduit à retenir le contrat d'ouverture de crédit auprès de la Banque Postale, aux conditions suivantes :

- Montant du prêt relais : 120 000€
- Durée de la ligne de trésorerie 3 ans maximum
- Taux d'intérêt : 0.40%
- Frais de dossier Initial : commission d'engagement de 200 €
- Remboursement anticipé autorisé sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

Le Comité Syndical décide :

- Pour préfinancer l'encaissement des recettes d'investissement correspondant à la vente d'une parcelle de terrains, le SIGAL contracte auprès de la Banque Postale le crédit relais d'un montant de 120 000 euros dont les caractéristiques ont été citées ci-dessus
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer le contrat de prêt ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues dans le contrat

Délibération Adoptée à l'Unanimité

Le Comité Syndical  
Adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré

En séance du Comité Syndical

Certifié conforme

Le Président

**S.I.G.A.L.**  
Syndicat Intercommunal pour le Gestion  
de l'Aérodrome de Bondoues  
Bureau de Pistes  
Avenue du Général de Gaulle  
59910 BONDUES  
Tél. 03 20 98 34 95  
sigal-bonduses@sigal.eu